

ACCORD PORTANT CRÉATION DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

PRÉAMBULE

Reconnaissant que la persistance du problème alimentaire mondial touche durement une grande partie de la population des pays en développement et compromet les valeurs et les principes les plus fondamentaux qui vont de pair avec le droit à la vie et la dignité de l'homme;

Considérant qu'il faut améliorer les conditions de vie dans les pays en développement et promouvoir le progrès socio-économique dans le contexte des priorités et des objectifs desdits pays, en tenant dûment compte à la fois des avantages économiques et des avantages sociaux;

Tenant compte du fait que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a pour responsabilité, au sein du système des Nations Unies, d'aider les pays en développement qui s'efforcent d'accroître leur production alimentaire et agricole, et qu'elle a la compétence technique et l'expérience requises dans ce domaine;

Ayant conscience des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et spécialement de la nécessité d'étendre à tous les avantages de l'assistance;

Ayant présent à l'esprit le paragraphe f) de la deuxième partie («Alimentation») de la section I de la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale relative au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international;

Ayant également présentes à l'esprit la nécessité de réaliser des transferts de technologie pour assurer le développement de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que la section V («Alimentation et agriculture») de la résolution 3362 (S-VIII) de l'Assemblée générale relative au développement et à la coopération économique internationale, et notamment le paragraphe 6 de ladite section concernant la création d'un Fonds international de développement agricole;

Rappelant le paragraphe 13 de la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions I et II de la Conférence mondiale de l'alimentation concernant les objectifs et stratégies de production alimentaire, et les priorités du développement agricole et rural;